

Aujourd'hui en France, 5 avril 2013

Date : 05/04/2013
Pays : FRANCE
Pages : 8
Rubrique : L'actualité / Politique
Diffusion : (120688)
Parolette : Quotidien
Surface : 33 %

Aujourd'hui



L'actualité / Politique

Le mariage pour tous au Sénat

Depuis hier, c'est devant le Sénat, où la gauche ne détient qu'une courte majorité, que Christiane Taubira défend son texte.

Christiane Taubira a ressenti son bâillon de pèlerin, sa veste cord et ses citations de Voltaire et d'Adam Césaire. Petite, avec ses cheveux blancs (ou presque) qui surplombent le percé du Sénat, la garde des Sceaux a repété hier son plaidoyer pour le mariage pour tous, conscient que la Haute Assemblée attend le texte au coin du bois. La majorité gouvernementale n'y dispose en effet que de six voix d'écart. Du coup, le jeu des absents et des neutralités individuelles dans chaque groupe pour faire basculer le vote même si l'Assemblée nationale gardera le dernier mot. « Nous sommes serins mais vigilants », résume le sénateur LREM Jean-Vincent Place.

« Le mariage est un acte de liberté, libéré de sa chaire, de vivre ensemble, de divorcer, de ne pas se marier. Nous en faisons un acte d'égalité », a plaidé la ministre, qui a couronné la maussade humeur de l'opposition. Alors qu'elle se tournait vers les sénateurs d'outre-mer dont elle connaît les réticences, un élu LUMP lui a lancé « arrêtez le mariage ».

« Je n'étais pas habituée aux gens présents dans cette maison », a-t-elle rétorqué. Même si le Sénat n'aura à examiner, jusqu'au 12 avril, que 300 amendements « contre plus de 5 000 à l'Assemblée, le chemin sera semé d'embûches et le parcours suivi à la loupe par les opposants.

■ Vote le 16 avril
Prigle-bûche et ses amis étaient dans la tribune réservée au public. L'UMP

a prévu 3 motions de procédure et une motion référendaire. Et elle brandissait dès hier la menace d'une inconstitutionnalité du texte. Le rapporteur PS du projet, Jean-Pierre Michel, a dû rejeter d'emblée la proposition LUMP de créer une « union civile » plutôt que le mariage gay.

Le président de la commission des Lois, Jean-François Leccor, a voulu rappeler l'objectif du texte : « Prenez à ceux qui étaient contraints de vivre dans la honte et qui vont passer dans la fierté... Et n'oubliez pas que ce n'est que le 17 juillet 1981, par une loi défendue par Robert Badier, que l'homosexualité a cessé d'être un délit en France. » Mais les arguments des créateurs de la majorité semblent avoir laissé de marbre les élus de droite : « Le discours de M^{me} Taubira était faible, jusé à la hauteur », jugait le sénateur UMP Philippe Borel. Quant aux opposants où une seule sénatrice, Chantal Jouanno, a annoncé qu'elle voterait pour, ils ont demandé dans un rappel au règlement que le vote soit voté par un vote solennel à la tribune le 16 avril. D'ici là, le texte créant le mariage pour tous va sans doute connaître des moments difficiles.

MARTINE CHEVALER